Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260605-067_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pouvoirs : 4 **DATES** Convocation : 01/06/2026 Affiché le : 11/06/2026	L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-sept heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, REBELLE Laetitia, DUPONT David, QUINQUET Héloïse, HELSTROFFER Bruno (arrivée pour les sénatoriales), FLOC'H Hélène, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : DELAUNAY Yvane, TEXIER Nicolas, WALTER Georgia, COUËPEL Anne-Marie **Pouvoirs** : DELAUNAY Yvane à QUINQUET Héloïse, TEXIER Nicolas à HINRY Delphine, WALTER Georgia à CAOUS Anne-Lucie, COUËPEL Anne-Marie à BOUGE Vincent **Secrétaire de séance** : CAOUS Anne-Lucie

Délibération n°067.26

- **Objet - Avenant au marché de fournitures et livraisons de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire**

Vu la délibération attribuant le marché de fournitures et livraison en liaison froide pour le restaurant scolaire à l'entreprise Convivio,
Vu la délibération n°094.24 du 16 décembre 2024 confiant la fourniture du goûter à l'entreprise Convivio par avenant n°1 au marché de fournitures et livraison en liaison froide pour le restaurant scolaire,
Considérant que la commune souhaite réfléchir à une nouvelle organisation de la restauration scolaire pour la rentrée 2027/2028,
Considérant que le marché actuel se termine le 30 septembre 2026,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) décide :

- de prolonger la durée du marché avec l'entreprise Convivio, sise 12 rue du Domaine 35137 BEDEE, jusqu'au 31 août 2027, dans les mêmes conditions que celles du marché et de son avenant n°1,
- de formaliser par avenant n°2, la prolongation du marché et de son avenant n°1, jusqu'au 31 août 2027,
- de préciser que les dépenses afférentes au marché demeurent inscrites au budget communal,
- de donner tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE ST-SENOUX
35580